

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 septembre 2025 à HANC

Présents :

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, DOMERGUE Gilles, BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique .

Absents excusés : JOLLY Jacques, Dominique MERLE, OHIN Narcisse.

Absent : Claude Girault

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 JUIN 2025

VIREMENT DE CREDIT

Il y a lieu de prendre une décision modificative pour le budget en plus au niveau de la ligne 65748 concernant les subventions aux associations. En effet, des règlements de subventions Pass'sports de 2024 ont été régularisés sur 2025, le montant voté au budget n'est donc pas suffisant. M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de prendre cette délibération à hauteur de 1000€.

A l'unanimité le Conseil autorise M. le Maire à prendre cette délibération.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Une délégation s'était rendue à CELLES SUR BELLE pour voir les illuminations dont la ville souhaitait se débarrasser. La liste proposée à la vente était : 1 guirlande traversée de route pour 100€, 6 étoiles pour 240€, 13 plateaux pour 1040€ et un rideau lumineux pour 100€. La Commune de CELLES SUR BELLE nous a proposé le tout pour 840€. A l'unanimité le Conseil valide l'achat du tout pour 840€.

LOGEMENT DE BOUIN

Le Maire confirme que les travaux sont toujours en cours, il reste des travaux de menuiserie, de peinture et de nettoyage.

PERSONNEL

Les dossiers de demande de retraite pour Laurent et Robert ont été demandé et sont en cours d'instruction par les caisses de retraite.

Lucette par en retraite au 1^{er} avril 2026, une fiche de poste a été lancée pour recruter une remplaçante sur un temps plein. Il faudra une personne polyvalente, assurant l'entretien de tous les locaux communaux, les locations de salles et également pouvant effectuer l'entretien autour des salles (espaces verts, ...)

A l'atelier, un saisonnier, Lucas, a été pris pour l'été, son contrat se termine fin septembre. Un intérimaire (Bastien) est également en place depuis plusieurs semaines qui donne entière satisfaction.

A la mairie, une stagiaire arrive en octobre dans le cadre de sa formation pour devenir une future secrétaire de Mairie remplaçante.

DEMANDE AU CONSEIL

Madame BONNAFOUS de HANC a demandé au Conseil par courrier la création d'un caniveau et un trottoir devant sa cour ne desservant pas d'habitation. Le Conseil après en avoir débattu indique qu'il tient compte de sa demande mais que d'autres travaux prioritaires sont à prévoir également. Le Conseil lui conseille de faire son seuil comme préconisé par les services du Département, ce qui devrait améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

CONVENTION PREVOYANCE SANTE

Ce sujet avait déjà été évoqué précédemment, il y a encore plusieurs réunions à venir auxquelles la secrétaire va assister et nous rendre compte. Aujourd'hui il est proposé d'adhérer à une autre convention dénommée « INTERSTIS » c'est une plate-forme d'entraides entre les différents organismes publics (mairie, EPCI,...), notamment pour la méthodologie entre secrétaires de mairie, remplacements, conseils, etc...

Il est proposé d'adhérer par convention pour un montant de 150€ annuels.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour signer la convention au moins un an et voir par la suite si on continue.

QUESTIONS DIVERSES

- a. ELECTIONS : C'est officiel, les dates des élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026, puis dans les 5 jours qui suivent il faudra élire le Maire et les Adjoints. ATTENTION : les règles ont changé, il ne sera plus possible de panacher, ni de rayer un nom, sous peine de bulletin nul. Des explications vont être indiquées dans le prochain bulletin municipal ainsi que dans celui de fin d'année.
- b. LE MAIRE : Dans le cadre de ces élections municipales, M. le Maire informe qu'il se représente pour le prochain mandat, il demande à chacun des membres du Conseil de bien vouloir lui faire part de leur décision de se représenter ou pas. Il faudra 19 personnes au total. Les directives principales sont qu'il faut la parité homme/femmes.
- c. TRAVAUX LOGEMENT SALLE DE BAIN A HANC : les travaux de remplacement de la douche et du lavabo sont faits,
- d. PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE JOUHE : Le Maire confirme l'information diffusée à chacun à savoir que M. le Préfet a refusé ce projet éolien.
- e. OCTOBRE ROSE : rendez-vous est donné aux conseillers pour aider à la mise en place des nœuds dans les villages et hameaux le lundi 29 septembre à 17H00 à la Mairie. M. le Maire rappelle qu'il a été voté les années précédentes que la Mairie offre l'apéritif lors des manifestations en lien avec des œuvres caritatives. A cet effet, il demande au Conseil l'accord pour offrir l'apéritif au Foyer Rural pour le repas OCTOBRE ROSE, et le TELETHON. L'apéritif se composant d'un rosé pamplemousse et gâteaux apéritif. A l'unanimité le Conseil approuve.
- f. ECOLE DE PIOUSSAY : c'est avec une grande fierté que les représentants élus et parents d'élèves ont obtenu la création d'une classe, depuis des années ils se battent pour garder cette école. 53 élèves sont présents à la rentrée. 3 classes sont bien différenciées. La Communauté de Communes a effectué des travaux par la création de nouveaux WC avec douche et le remplacement du système de chauffage. Les agents communaux ont refait les peintures, des aménagements et un bureau à l'étage pour la directrice.
- g. COLIS DE NOEL : M. le Maire demande au Conseil de reconduire comme l'année dernière le colis, avec une différence pour les couples, à savoir, au lieu de donner 2 colis, ils recevront un seul colis confectionné pour 2. A noter que le prix des colis a fortement augmenté cette année. A l'unanimité le Conseil approuve.
- h. VŒUX 2026 : ils se feront à la salle des fêtes de BOUIN courant janvier.
- i. FIBRE SUR HANC : Jean-Luc demande comment passera la fibre en aérien ou enterré ? M. le Maire réexplique le passage comme indiqué lors du précédent conseil, une partie en aérien et une partie enterrée.
- j. INCIDENT A L'EGLISE DE PIOUSSAY : Le week-end précédent des adolescents ont fait des dégradations dans l'église de Pioussay, notamment avec une trottinette, des pétards. Ils ont cassé le tronc de l'église également. Ils ont été rapidement identifiés. En accord avec les parents M. le Maire a décidé de ne pas porter plainte, mais de soumettre ces adolescents à des travaux d'intérêt général sur la commune (nettoyage, arrachage d'herbes...) qui se feront aux prochaines vacances.
- k. INCIVILITES : Laura indique qu'à Ardilleux sur le chemin blanc qui rejoint le cimetière au bout de l'ancien stade, la grosse pierre qui barrait le passage a été bousculée, est tombée et mise sur le côté. Il faudra la consolider et la remettre en place. Etienne fait passer des photos sur des graffitis réalisés dans l'abribus de Bouin qu'il faudra effacer.

PRESENTATION ET AVIS A EMETTRE SUR LE PROJET DE PLUI arrêté le 19/06/2025 DANS LE CADRE DE SON ELABORATION

Les communes doivent rendre un avis sur le projet de plan arrêté, cet avis doit porter sur les orientations d'aménagement qui concernent directement la commune.

Il est remis à chacun des conseillers un dossier faisant état des différentes étapes et plans étudiés par la Commission Urbanisme chargée sur Valdelaume de la préparation du projet.

Maryse MORNET-KOHLER présente au Conseil le power-point fourni par la Communauté de Commune en lien avec le projet.

Un débat s'ensuit. Gilles DOMERGUE souhaite qu'il soit remonté une information :le projet de PLUi-H étant en cours d'étude depuis 2018 et qu'il sera finalisé en 2026, il fait remarquer que la durée d'application de 10 ans du PLUi lui semble trop courte aux regards de la durée des études,

Il est décidé à l'unanimité de donner un avis favorable avec observations à ce projet de PLUi, les observations seront annexées à la délibération du Conseil municipal et concernent essentiellement le zonage de certaines parcelles sur différents hameaux.

Une enquête publique est prévue avant la fin de l'année, les dates seront communiquées ultérieurement. La population sera informée par les moyens habituels, affichage, site, flyers...

Fin de la réunion à 23 H 00

La secrétaire de séance



Le Maire



The image shows the signature of the Mayor and the official seal of the Municipality of Valdelaume. The seal is circular with the text "MAIRIE DE VALDELAUME" at the top, "R.F." in the center, and "79110 (Deux-Sèvres)" at the bottom. The signature is written over the seal.

ANNEXE à la délibération du 08/09/2025 de la commune de VALDELAUME
Relatif à l'avis favorable avec observations du conseil municipal

Les observations de la commune de VALDELAUME sont les suivantes :

Concernant le règlement graphique du PLUi-H arrêté le 19/06/2025 :

Ardilleux :

- Que le classement en UAb ce hameau soit justifié au regard des autres hameaux secondaires qui sont classés en UAc.
- Que soit reprise conformément au zonage validé avec la Communauté de Communes en janvier 2025 le classement des parcelles :
 - o ZA57 (construction existante en fond de parcelle)
 - o B549 (cimetière)
 - o B545 et B544 (CU, réseaux existants)
 - o B560 (jardin public) en UL

Bouin : Pas de remarque.

Hanc :

- Que soit repris conformément au zonage validé avec la Communauté de Communes en janvier 2025 le classement des parcelles :
 - o E443 (stationnement de véhicule pouvant engendrer la construction d'un garage car seule possibilité de stationnement pour la maison cadastrée E n° 429).

Pioussay : Pas de remarque.

Breuil-Coiffaud :

- Que soit reprise conformément au zonage validé avec la Communauté de Communes lors de la réunion du 23/05/2025 le classement en N des parcelles A813 et A984.

La Place : pas de remarque.

Jouhé :

- Que soit redéfini le contour de la STECAL t conformément au zonage validé avec la Communauté de Communes en janvier 2025.

Villeneuve : Pas de remarque.

Villemanan :

- Que soit intégré le morceau de parcelle C869 conformément au zonage validé avec la Communauté de Communes en janvier 2025.

La secrétaire de séance



Le Maire

